

Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À SAINT-GÉDÉON;

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES
SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 9 août 2023, le conseil municipal de Saint-Gédéon a adopté le règlement numéro 2023-528 intitulé : Règlement concernant la création de l'espace multifonctionnel La Grandmontoise ainsi qu'un emprunt.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2023-528 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h, le 23 août 2023, à la grande salle de l'édifice municipal de Saint-Gédéon, située au 208, rue De Quen.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2023-528 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 246. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2023-528 sera réputé approuver par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h le 23 août 2023.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité de Saint-Gédéon, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, à compter du 15 août 2023.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 23 août 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 23 août 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Claudie Lambert,
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale, greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Gédéon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 16 h le 15 août 2023.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 15^e jour d'août de l'an deux mille vingt-trois.

Claudie Lambert,
Directrice générale, greffière-trésorière